

**COFIL Citoyen Stalingrad N°5**  
**24 mai 2024 à 18h30 à la salle de danse**  
**du gymnase Alice Milliat**  
**COMPTE-RENDU**

**1. Personnes présentes**

<b>Collège des habitants</b>	
<b>Sous collège « Cachin – Grands Champs »</b>	
OUEDHANI Sami	Présent
OUDMINE Moh	Présent
PLAZA Sandra	Présente
<b>Sous collège « Bas-Pays »</b>	
MAESTRI Éric	<i>Absent</i>
GANTOU Stéphanie	<i>Absente</i>
CANCAN Estelle	<i>Absente</i>
<b>Sous collège « Centre-ville – Gagarine »</b>	
KHIDER Yassine	<i>Absent</i>
NOULIN Léonie	<i>Absente</i>
MEBARKI Smaïn	Présent
<b>Sous collège « Trois-Communes »</b>	
GUYOT Alice	<i>Absente</i>
PAPILLON Catherine	<i>Excusée</i>
SAURET Alexandre	<i>Excusé</i>
<b>Collège des riverains</b>	
DIMIKAS Hélène	Présente
COURCOUX Laurent	Présent
GORY Daouda	Présent
SALLES Rodolphe – Association Quartier Libre	Présent
<b>Collège des clubs sportifs</b>	
RUINEAU Colette (club d’athlétisme)	Présente
RUINEAU Bernard (club d’athlétisme)	Présent
URSULE Jean-Claude (Tennis Club de Romainville)	Présent
LECURIEUX CLERVILLE Olivier (Tennis Club de Romainville)	Présent
CHAPELLE Carinne (LJBR)	Présente
BARBOTTE Gilles (LJBR)	Présent
TAHRAOUI Mostefa (CAR Football)	Présent
KISSI Ali (CAR Football)	Présent
Représentant (FC Romainville)	Présent
Représentant (FC Romainville)	Présent

Les autres personnes présentes pour la collectivité sont : M. le Maire François Dechy, Marc Elfassy (Maire-adjoint – Transition écologique), Tony Laïdi (Maire-adjoint – Epanouissement et réussite de la jeunesse, sport et centres sociaux), Flavien Kaid (Directeur de cabinet), Rémi Nolosset (Conseiller

technique démocratie locale et relation population), Brice de La Mettrie (Directeur général des services), Oussama Miled-Rassas (Directrice générale adjointe – Département ville émancipatrice et solidaire), Isabelle Latappy (Directrice architecture), Adrien Vella (Directeur affaires juridiques, commande publique et archives), Mélanie Vion (Chargée de mission démocratie locale) et Alimatou Fall (Stagiaire Chargée de mission concertation).

M. le Maire rappelle que l'objectif de ce 5<sup>ème</sup> COFIL est de préparer la prochaine réunion lors de laquelle les 3 offres seront présentées aux membres, avant la tenue du jury n°2. Il s'agit notamment de préciser les modalités d'articulation entre le COFIL et le jury, ainsi que les modalités d'écriture de l'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains ».

Il s'agira du 2<sup>ème</sup> point de cette réunion, un autre sujet ayant été ajouté à l'ordre du jour.

Plusieurs membres du CAR Romainville ne faisant pas partie du COFIL citoyen ont assisté à la première partie de la réunion portant sur les études environnementales et leur conséquences pour le stade Stalingrad.

## **2. Point sur les études environnementales en cours dans le cadre du projet du stade paysager**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager du Stade Stalingrad, la Ville a diligenté en décembre 2023 la réalisation d'études environnementales auprès de SOLPOL, bureau d'études et de conseil des sites et sols pollués. Ces études ont donné lieu à 3 rapports :

- Rapport initial en janvier 2024
- Rapport supplétif en avril 2024
- Rapport final reçu le 15 mai 2024

Les études finales ont révélé des taux de pollution supérieurs aux niveaux autorisés pour :

- Les métaux lourds, plus spécifiquement le plomb
- Les HAP : Hydrocarbure aromatique polycyclique et HCT (hydrocarbures totaux : pétrole brut, pétrole raffiné, kérosène, essences, fuel, gasoil, lubrifiants, huiles à moteurs pouvant être d'origine naturelle ou synthétique).

A la réception du 3<sup>ème</sup> rapport, M. le Maire a saisi l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité compétente pour analyser les résultats des études, pour connaître son avis quant aux potentiels risques sanitaires et aux mesures de précaution à mettre en place le cas échéant.

Les résultats de ces études ainsi que les premières réponses de l'ARS ont été présentés aux élu.e.s, aux représentants de clubs sportifs ainsi qu'aux riverains du stade mercredi dernier (22.05.24).

L'ARS a transmis son avis sanitaire officiel ce jour à 16h30 (24.05.24).

Le principal polluant retenant son attention d'un point de vue sanitaire est le plomb présent dans la terre. Les zones enherbées et non recouvertes de surface sportive sont particulièrement concernées par cette pollution. « La principale voie d'exposition à ce plomb est l'ingestion de terre ». Les enfants de moins de 7 ans sont la population la plus exposée, avec un risque cependant limité du fait d'une fréquentation non chronique des lieux.

Pour les autres zones (terrain de foot, piste d'athlétisme et terrains de tennis), il n'est pas possible pour l'ARS de se positionner sans étude complémentaire. En effet, « un risque lié à l'ingestion des poussières contaminées par du plomb issu des terres à proximité ne peut être écarté ».

Ainsi, si le risque sanitaire est mesuré, l'ARS préconise tout de même :

- La fermeture des zones de terre nues ou enherbées dans l'attente d'une dépollution
- La fermeture des autres zones le temps de réaliser des études complémentaires

La responsabilité du Maire et de la municipalité étant de suivre les préconisations de l'ARS, il a été décidé la fermeture des zones enherbées jusqu'à dépollution et des zones sportives jusqu'à ce que des études complémentaires soient réalisées.

La pollution est notamment due à l'utilisation de longue date de remblais de mauvaise qualité pour niveler le sol (commun à beaucoup de ville de Seine Saint-Denis), mais également à la présence de carrières en sous-sol qui ont été comblées avec des matériaux pas très propres. On ne se souciait pas de ce genre de sujet à l'époque.

*Intervention de Laurent Courcoux : Le gymnase Milliat qui est une opération similaire a été livré il n'y a pas si longtemps, pourquoi n'avons-nous pas eu ces données avant ? Les études réglementaires évoluent vite, mais la question se pose.*

À notre connaissance aucune étude permettant de détecter des pollutions n'avait été menée précédemment sur la zone. La priorité aujourd'hui est surtout de gérer le risque sanitaire sans pour autant créer d'affolement. C'est un sujet à appréhender avec beaucoup de sérieux et nous nous fondons sur l'avis de l'ARS

Le site sera fermé à l'heure habituel ce soir, puis un communiqué sera envoyé dans la foulée. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains et une adresse mail dédiée a été créée ([informationpollution@ville-romainville.fr](mailto:informationpollution@ville-romainville.fr)).

*Intervention de Carinne Chapelle : Est-ce que la pétanque est concerné ?*

Oui, au 1<sup>er</sup> plan, s'agissant d'un terrain nu.

*Intervention d'Ali Kissi : Vous ne savez pas quand vous allez réouvrir ? Il n'y a pas eu d'autres études depuis les années 40 ? Si vous fermez, on doit considérer que ça peut être nocif pour les habitants ? Doit-on arrêter toutes les activités ? S'il n'y a pas de danger pour les pratiquants, pourquoi freiner la pratique ?*

*Intervention d'un membre du CAR Football : Nous apprenons du jour au lendemain que c'est pollué, comment voulez-vous que nous ne paniquions pas ?*

*Intervention de Carinne Chapelle : Pourquoi quand on est en plein dans le rush ? Pourquoi ne pas attendre juillet ou aout pour fermer ?*

C'est le principe de précaution, ce n'est pas la ville qui juge du risque sanitaire mais l'ARS. En tant que parent et élu, la priorité est sanitaire. La ville a pour la première fois conscience que le terrain est pollué et que cela pose éventuellement des risques sanitaires. Maintenant que cette information est connue, la priorité est d'assurer la sécurité des habitant.e.s. Le Maire est responsable de la salubrité publique, le fait d'aller à l'encontre des préconisations de l'ARS met en jeu sa responsabilité pénale. Il a été cependant décidé d'attendre 22h30 pour fermer l'équipement afin de ne pas créer d'affolement.

*Intervention de Carinne Chapelle : Dans ce cas pourquoi une personne de la ville a appelé la présidente pour évacuer tous les adhérents ?*

*Intervention d'un membre du CAR Football : Comme par hasard, quand les 2 clubs de foot doivent se rassembler il y a de la pollution et le stade doit fermer. C'est étonnant !*

*Intervention de Smaïn Mébarki : Je ne suis pas toujours gentil avec la municipalité, mais là il me semble que le plus important est de savoir s'il y a des dangers pour le public.*

La responsabilité du maire est d'agir avec précaution et pour la sécurité des enfants. Mais nous avons bien en tête d'assurer une continuité des offres sportives.

Intervention de Moh Oudmine: Il ne s'agit pas de débattre sur la décision du Maire, s'il ne le faisait pas, nous nous retournerions contre lui.

Intervention d'Ali Kissi : Dans la mesure où il y a danger pour la population, quid des 40 ans passés ? on ne pourra pas effacer la pratique passée !

Intervention de Moh Oudmine: OK, mais maintenant qu'on le sait, on ne peut pas faire comme si ce n'était pas le cas.

Intervention de Smaïn Mebarki : Vous ne pouvez pas reprocher à M. le Maire d'agir, de prendre cette décision.

Intervention de Carinne Chapelle : Oui, mais un risque ou un danger ce n'est pas pareil.

Les études sur les zones couvertes seront diligentées au plus vite auprès de SOLPOL. Deux scénarios seront ensuite possibles en fonction des analyses :

- Les zones couvertes ne présentent pas de risques : les zones sportives seront réouvertes
- Les zones couvertes présentent des risques : les zones sportives ne seront pas réouvertes avant le dépollution, qui sera faite dans le cadre de projet global de réaménagement du stade Stalingrad

Intervention d'Ali Kissi : Combien de temps prendront ces analyses ? 1 semaine , 6 mois, 1 an... ?

M. Laïdi est conscient que cette décision est brutale et déstabilisante. Il faudra se serrer les coudes pour trouver des plans B. Cela en va de la responsabilité collective : élu.e.s, clubs, riverain.e.s...

Les délais précis ne sont pas connus à ce jour, mais du moment où l'avis de l'ARS avait été reçu, la ville ne pouvait que fermer l'équipement. D'autres villes se sont retrouvées dans la même situation. Cette décision peut mettre en cause les pratiques, mais la ville va faire appel à la solidarité de ses voisins pour redispacher les activités. Des groupes de travail seront créés, les services travaillent déjà à des solutions. La solidarité intercommunale est demandée.

Intervention d'Ali Kissi : Et pour les personnes ayant des allées à côté, doivent-elle toutes faire des analyses ?

Dans les questions posées à l'ARS dans la saisine, il était également question du périmètre à inclure dans les études complémentaires, notamment les habitations voisines, le parc de la Corniche des Forts ou encore le gymnase Alice Milliat. L'ARS recommande que les propriétaires des terrains voisins qui auraient le même historique d'apport de remblais, fassent mener des analyses de la qualité des sols afin de vérifier la présence de pollution métallique ou non. Par ailleurs, « à titre de précaution, une analyse d'une gamme plus large de polluants que les seuls polluants métalliques pourra être menée ».

Intervention de Laurent Courcoux : Merci pour votre prise de responsabilité, ce n'est pas facile de prendre cette décision. Pour notre part nous avons réalisé une nouvelle construction il y a 4-5 ans, les analyses n'ont pas montré de taux supérieur à la norme (à vérifier s'il s'agissait d'analyses réglementaire ou auto-prescrites). La frontière des carrières se situent au niveau de la route. Coté Stalingrad/Noisy, plusieurs maisons anciennes n'ont pas fait l'objet de modification depuis des décennies. Ces éléments pourraient peut-être faire retomber la tension au niveau des riverains.<sup>1</sup>

Intervention de Sami Ouedhani : La question pour les activités des clubs est surtout de savoir quand seront faites les analyses.

SOLPOL est d'ores et déjà prévenu, les analyses devraient se faire sous peu.

---

<sup>1</sup> M. Courcoux apporte la précision suivante dans le cadre de la relecture du compte-rendu : « l'étude sur notre terrain montre un léger dépassement (plomb) en bordure de rue mais rien sur le reste du terrain »

Si la question de la durée est légitime, M. de La Mettrie reprécise que la pollution a été découverte dans le cadre d'études imposées pour le projet du stade Stalingrad. Le cadre réglementaire des études environnementales a beaucoup évolué, elles n'étaient pas du même niveau il y a 40 ans.

*Intervention de Sami Ouedhani : Concrètement cela veut dire qu'il faut attendre entre 3 et 8 semaines le temps de faire les études complémentaires et suite à ça, soit les espaces sportifs seront réouverts si les taux sont faibles, soit la fermeture sera maintenue ?*

Les zones enherbées ou nues resteront fermées jusqu'aux travaux. Ces zones présentent plus de risques sanitaires que le terrain de foot synthétique, la piste d'athlétisme ou les terrains de tennis.

Pour ces zones sportives, des études supplémentaires sont nécessaires mais les délais pour les réaliser ne sont pas connus. Les analyses se déroulent en deux temps :

- Une visite de site pour prise d'échantillons
- Un travail en laboratoire afin de procéder aux analyses nécessaires

Ces analyses sont ensuite envoyées à l'ARS pour qu'elle puisse faire ses préconisations.

La ville espère pouvoir rouvrir les zones sportives pour septembre si les résultats sont bons, mais le terrain de pétanque lui ne pourra pas être utilisé avant la dépollution.

Si ces questions de gestion des activités du site arrivent tôt et brutalement, elles se seraient quoiqu'il en soit posées dans les mois à venir dans le cadre du réaménagement du stade.

*Intervention de Carinne Chapelle : Ne peut-on pas utiliser les bacs qui ont été faits pour la pétanque ?*

L'ARS préconise la fermeture et c'est la décision qui a été prise. La prochaine étape sera le protocole de dépollution qui devra être intégré au projet global. La ville donne déjà les clés de compréhension aux parents, aux agents et aux bénévoles des clubs. Le message sera passé à la population.

*Intervention de Carinne Chapelle : Mais on ne peut pas aller n'importe où !*

*Intervention de Bernard Ruineau : Si les activités sont basculées à Pantin, une partie de nos adhérents ne pourront pas suivre.*

La ville pourra réfléchir à la mise en place de navettes, des études pourront être faites pour améliorer les capacités de la ville à transporter les enfants.

*Intervention de Moh Oudmine : La mairie prend des décisions sur les parties dont elle est responsable, mais quid du parc communal et des autres espaces verts pour lesquels il n'y a pas d'étude car pas de projet ? Ils doivent aussi être pollués. Nous avons « la chance » d'avoir cette connaissance aujourd'hui et de pouvoir vérifier ce qu'il en est des autres lieux.*

*Intervention de Laurent Courcoux : Etant donné que le parc communal est construit sur des remblais, est-il possible d'avoir à minima un affichage municipal à proximité ?*

La ville se concentre aujourd'hui sur le sujet stade qui est de sa responsabilité. Le Maire peut prendre des décisions s'il y a danger par principe de précaution, même si la ville n'est pas propriétaire des lieux. Pour le parc communal, il faudra à minima fermer les espaces de jeux à court terme, le temps que la région procède aux analyses nécessaires.

*Intervention de Sami Ouedhani : Si une dépollution doit être réalisée, pour les associations comment ça se passera pour eux en termes d'organisation ? Cela prolongera-t-il la durée des travaux ?*

Avec le projet en cours de réaménagement du stade, il est nécessaire d'articuler la dépollution avec le calendrier des travaux et les éventuels séquençages nécessaires. La question du rallongement du

temps des travaux se pose, même si la ville n'en sait pas plus pour l'instant. Ce qui est sûr, c'est que cela coûtera plus cher que le budget initialement prévu.

Dans cette situation exceptionnelle des solutions collectives devront être trouvées. Tout comme pendant la période COVID, la solidarité est à l'œuvre. Des échanges sont déjà en cours avec la ville des Lilas pour trouver des solutions. Une solution sera également trouvée pour la pétanque, quitte à débitumer s'il le faut. Il va falloir innover pour assurer d'une part la sécurité des habitants et d'autres part la continuité des pratiques sportives.

M. Laïdi insiste sur la nécessité de rester pragmatique et de favoriser les solutions durables sur les deux saisons à venir, ne sachant pas quels seront les résultats des analyses. Cela peut passer par des conventions d'occupation avec des confrères mais également par l'activation des réseaux des clubs sportifs.

Les activités associatives ne sont pas les seules impactées, il y a également les JOP, Romainville l'été, les feux d'artifices du 14 juillet... La fermeture du stade Stalingrad impacte également toutes ces manifestations. Les services de la ville travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions.

Cette recherche de solution se fera dans un autre cadre que le COPIL citoyen.

Les représentants du FC Romainville, du CAR Football et de la LJBR ont quitté l'assistance après ce premier temps d'échanges.

### **3. Rappel de la procédure du concours**

Lors du prochain COPIL citoyen, les membres se réuniront comme un jury et auront la primeur des 3 propositions issues du concours. L'avis qui sera émis sera ensuite transmis au jury. La présence des représentants du COPIL citoyen (1 personne par collègue) garantira la bonne transmission de l'avis.

Il est important aujourd'hui de se mettre d'accord sur les modalités d'organisation du prochain COPIL et sur la forme que prendra l'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains ».

*Intervention de Laurent Courcoux : Le compte-rendu du précédent COPIL donne le sentiment que la seconde tribune fait consensus, alors que ce n'est pas le cas. Par ailleurs les électeurs n'ont pas pour rôle de valider des comptes-rendus.*

*Intervention d'Hélène Dimikas : Une précision pourrait être ajoutée entre parenthèses « ce dernier point ne faisant pas consensus entre les clubs et les riverains ».*

Les modifications seront apportées. Sur cette base, le compte-rendu du COPIL citoyen n°4 est adopté.

En introduction des échanges, un rappel est fait sur :

- Les grandes étapes du COPIL citoyen depuis son démarrage
- Les points ouverts à la concertation
- Les enrichissements apportés, notamment en termes d'intégration des pratiques sportives et de nouveaux usages

### **4. Présentation synthétique du programme**

Le dossier remis aux membres du COPIL citoyen inclut la note de présentation du projet qui a été transmise dans le cadre de la candidature. Elle met en avant les équipements attendus ainsi que les enjeux fondamentaux du projet.

Le plan masse de synthèse du COPIL citoyen présenté lors de la dernière réunion a été intégré au règlement du concours afin que les candidats aient connaissance de l'importance de cette instance.

Un synoptique fonctionnel général a également été transmis. Il s'agit d'une représentation du programme général sous forme de plan afin de donner à voir l'ensemble des éléments attendus.

*Intervention de Laurent Courcoux : Pourquoi n'est-il pas précisé dans la note de présentation du projet que les 2 terrains de foot ne sont pas de la même taille ?*

Il s'agit d'une note synthétique, la configuration de chaque terrain est précisée dans le programme technique et fonctionnel qui a été transmis aux équipes de maîtrise d'œuvre.

*Intervention de Laurent Courcoux : Serait-il possible de nous envoyer une version électronique du programme ?*

Le programme pourra être envoyé aux membres du COPIL qui en feront la demande écrite.

*Intervention de Laurent Courcoux : Nous ne retrouvons pas le principe de l'ouverture sur le parc communal.*

La question de la porosité avec le parc communal est essentielle, tout comme celle de la sécurisation du site avec la mise en place de protection. Nous attendons de la maîtrise d'œuvre qu'elle apporte des solutions architecturales et paysagères pour répondre à ces deux besoins qui peuvent s'opposer. A noter également, qu'une solution doit être apportée par les maîtres d'œuvres pour concilier la nécessité d'accueillir la biodiversité et les espaces de plaines terres (facteur de porosité) tout en répondant à une forte densité d'usages, notamment sportif.

## **5. Organisation de la maîtrise d'œuvre**

L'équipe de MOE sera pilotée par l'architecte et devra se composer des compétences classiques attendues sur ce type d'opérations tous corps d'état.

Il a été décidé de renforcer l'équipe avec des compétences permettant de répondre aux enjeux spécifiques du stade Stalingrad :

- Un paysagiste formé à l'écologie urbaine
- Un spécialiste des sols sportifs qui est une compétence très spécifique
- Un éclairagiste – spécialité confort, biodiversité et sobriété énergétique qui apportera notamment ses compétences pour favoriser la biodiversité notamment pour mieux maîtriser l'environnement nocturne. Un spécialiste de l'acoustique
- Un spécialiste Energie environnement
- Un spécialiste des démarches d'économie circulaire et de réemploi

*Intervention de Laurent Courcoux : L'aspect développement durable et écologie peut se retrouver au niveau de la consommation des bâtiments, mais cela peut également aller plus loin en demandant la construction de bâtis durables. La ville s'adjoint-elle la compétence d'un assistance technique sur ce point ? Un label spécifique est-il prévu ?*

La ville a les compétences pour Assurer la maîtrise d'ouvrage en interne sur ces aspects. Par ailleurs il a été décidé d'avoir une équipe de MOE avec de nombreuses compétences permettant un travail approfondi plutôt que d'ajouter des Assistances à Maitrise d'Ouvrage. L'idée d'un label environnemental pour les bâtiment a été réfléchi, mais ils apporteraient une complexité supplémentaire qui n'allait pas dans le sens de cette opération. Cette option n'a donc pas été retenue.

Pour ce qui est des missions confiées à l'équipe de MOE, tout comme pour la composition de l'équipe, il a été décidé d'aller plus loin que les missions de base. Cela permettra notamment une présence plus

importante lors des travaux, un travail plus spécifique sur la signalétique, le réemploi ou encore sur l'exploitation et la maintenance afin de permettre d'avoir une vision dans le temps de l'équipement.

## **6. Cadre du concours**

### **Synthèse de la candidature**

51 candidatures ont été analysées par la commission technique sur la base des critères classiques appliqués dans ce type de projet. 3 références de projets du même type réalisés dans les 8 dernières années étaient notamment demandées. Cette analyse a fait l'objet d'une présentation très factuelle au jury de concours, mettant en avant 9 candidatures.

Le jury est composé du président (M. le Maire), des membres de la commission d'appel d'offre (3 élus de la majorité et de l'opposition) ainsi que de personnalités qualifiées. Les élu.e.s en charge du dossier étaient également invité.e.s à y participer de manière consultative.

3 candidats ont été retenus à l'unanimité à la suite de ce premier jury.

### *Intervention de Laurent Courcoux : Quels sont les candidats admis à concourir ?*

Dans la mesure où l'intégration de tiers dans la procédure de concours n'est pas la règle en matière de concours de la commande publique, la connaissance de cette information pourrait biaiser l'analyse des offres lors du prochain COPIL. Néanmoins, si une demande écrite est faite, la ville pourra communiquer les noms des candidats, mais il n'y aura pas de communication large sur ce point.

### **Cadre juridique**

Les grandes règles de la commande publique s'appliquent à savoir :

- Egalité de traitement des candidats ;
- Liberté d'accès à la commande publique ;
- Transparence des procédures d'attribution des marchés publics.

Le règlement de concours (RC) est le document précisant l'ensemble des règles d'attribution du marché de MOE.

L'anonymat est un point très important dans une procédure de concours, il vise notamment à ne pas biaiser le jugement et constitue une condition juridique obligatoire. C'est pourquoi il sera demandé aux membres du COPIL citoyen de signer une charte de confidentialité lors de la prochaine réunion.

Par ailleurs, des membres du COPIL citoyen seront tirés au sort sur la base du volontariat pour assister au jury n°2 qui se tiendra vendredi 5 juillet prochain.

Les membres du COPIL auront la primeur des offres sur une partie des élu.e.s. Les modalités d'articulation entre le COPIL citoyen et le jury constituent une innovation importante pour la ville. Cela challenge beaucoup les équipes, notamment d'un point de vue juridique.

### **Critères d'analyse du jury**

Cinq grands ensembles de critères ont été retenus pour l'analyse des offres :

- Qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement
- Qualité du parti architectural et qualité de l'insertion dans le site
- Performances des choix architecturaux, des choix constructifs et des procédés technologiques
- Compatibilité des prestations avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Possibilités d'optimisation de la durée de la mission et des travaux



Intervention de Laurent Courcoux : Il y a peu de place pour l'aspect environnemental dans ces critères.

C'est un élément primordial qui recouvre l'ensemble des critères. La composition de l'équipe de MOE démontre l'attention particulière qu'elles portent aux questions environnementales

Intervention de Laurent Courcoux : Cela aurait pu envoyer un message fort aux candidats de le mettre plus en avant.

Intervention de Moh Oudmine : Depuis le début on parle de stade paysager, mais à aucun moment cela ne ressort dans les critères.

Cela apparaît en réalité de manière transversale dans les critères techniques sans que cela n'apparaisse formellement. Dans le cadre du programme il est demandé à l'équipe de MOE de réfléchir aussi bien au périmètre restreint du stade qu'à son inscription globale dans le site et l'environnement. Cette position, sensible au contexte, est une démonstration de l'intérêt de la Ville aux questions de contexte.

Intervention de Smaïn Mebarki : Les critères notés en page 24 de la présentation semblent plus clair

Il s'agit des critères qui sont proposés aux membres du COPIL pour leur permettre de construire leur avis sur les 3 offres qui leur seront présentées lors de la prochaine réunion. Ils se basent sur l'idée d'une expertise d'usage plus que technique.

## **7. Préparation à l'analyse des offres au regard du rôle de « maîtrise d'usage » du COPIL citoyen**

### **Critères d'analyse des offres**

Les pièces qui seront présentées lors du prochain COPIL sont :

- Les pièces graphiques : 4 panneaux A0 par équipe
- Une lettre synthétique des projets (A4 recto verso)

Des critères reposant sur l'expertise d'usage des membres du COPIL citoyen sont proposés.

Intervention d'Hélène Dimakas : La question de l'entretien au long terme est également importante, tout comme les équipements tels que les sanitaires. Nous voyons certains équipements pour lesquels cela vit très mal dans le temps alors que les commodités d'usages sont très importantes.

Intervention de Moh Oudmine : il existe des alternatives durables aux terrains synthétiques.

Ces points font partie des critères d'analyse technique plus que d'analyse en termes d'usages et demandent une expertise technique que les membres du COPIL citoyen n'ont pas nécessairement et qui ne leur est pas demandée. Ils ont cependant l'expertise d'usage, sur la base de laquelle il leur est demandé un avis, c'est pourquoi les critères proposés relèvent de ces sujets. Cela n'empêche cependant en rien les membres du COPIL d'alerter le jury en tant que citoyen.ne.s et contribuables sur l'importance de la durabilité des équipements.

Intervention de Laurent Courcoux : L'analyse en coût global est un critère de jugement important du marché de maîtrise d'œuvre qui permet d'aborder le coût d'un investissement sur toute sa durée de vie. Par ailleurs, nous sommes au stade de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et la définition détaillée des ouvrages viendra dans les phases suivantes de conception. Un suivi citoyen de ces phases pourrait être pertinent pour inclure les usagers tout au long du processus.

Effectivement, le travail du COPIL citoyen ne s'arrêtera pas au 5 juillet, il y aura encore beaucoup de sujets sur lesquels échanger.

### **Déroulé COPIL 6 et format de l'avis**

Il est proposé d'organiser le prochain COPIL comme un jury de concours afin de permettre à chacun d'exprimer son avis personnel.

Voici le déroulé proposé :

1. Découverte des pièces graphiques et notes synthétiques – échange entre les membres du COPIL citoyen
2. Présentation technique des 3 offres par NOGA (programmiste)
3. Séance de questions/réponses techniques
4. Réflexion individuelle : temps de pause individuelle pour construire son avis
5. Tour de table collègue par collègue : formulation des avis de chacun sur les 3 offres

Le tirage au sort sur la base du volontariat des 3 personnes qui assisteront au jury sera également fait (1 par collègue). Les membres du COPIL sont invités à réfléchir à ce sujet d'ici la prochaine réunion qui se déroulera le 7 juin prochain.

Pour ce qui est de l'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains », il est proposé de présenter les avis individuels sur chaque offre, organisés par collègue.

#### *Intervention de Laurent Courcoux : les avis seront-ils anonymes ?*

Pour les habitants, il est proposé de préciser les collègues. Pour ce qui est des associations sportives, il est important de préciser car cela permettra au jury de mieux appréhender les avis.

Il est également possible d'ajouter une synthèse des points de consensus et dissensus afin de rendre l'avis plus lisible.

Tous les membres du COPIL seront invités à relire l'avis et à s'assurer de la bonne retranscription des avis. Le calendrier étant très contraint, le temps de relecture sera réduit (entre 48 et 72h, à confirmer). Il est proposé que sans retour de la part des membres, la retranscription des avis individuels sera considérée comme acceptée.

**=> Ces propositions sont acceptées par les membres du COPIL.**

#### **Précision apportée dans le cadre du compte-rendu**

L'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains » sera bien pris en note et rédigé par Mélanie Vion, chargée de mission démocratie locale.

Rémi Nolosset, collaborateur du Cabinet, se chargera de le transmettre aux membres du COPIL pour relecture et prises des remarques.

#### *Intervention de Laurent Courcoux : Combien de temps durera le prochain COPIL ?*

Il peut être long, il vaut mieux réserver la soirée. A ce titre la ville prendra en charge le dîner.

## **8. Conclusion**

La collectivité réaffirme son souhait de trouver un équilibre entre les pratiques sportives et les autres usages. A ce titre l'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains » est très important.

Les personnes se portant volontaires pour relire le compte-rendu de la réunion sont : Rodolphe Salles, Smaïn Mebarki, Daouda Gory et Laurent Courcoux.